

7HEAVEN S

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros

Siège social : Hangar 7 Atelier De Bel Air 97450 Etang Du Gol

979 150 216 RCS ST PIERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 31 décembre,

A 10 heures 40,

La Société HOLDHEAVEN, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 30 000,00 €, dont le siège social est situé au 62 Boulevard du Chaudron, 97490 STE CLOTILDE, immatriculée au RCS de ST DENIS, sous le n°887 614 295, représentée par Monsieur Maxime LECUELLE, agissant en qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10,00 euros composant le capital de la société 7HEAVEN S,

Associée unique de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, **Monsieur Maxime LECUELLE**, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à -98 680 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-98 680 euros
Affecté sur le compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à -98 680 euros.	
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -97 680 euros.	

En conséquence, l'associée unique devra, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société, dans les quatre mois à compter de ce jour.

Et conformément aux dispositions de l'article R223-36 la procédure à suivre est la suivante :

- 1. Consultation dans les 4 mois suivants l'approbation des comptes faisant apparaître la perte ;*
- 2. Décision de poursuivre l'activité ou décision de dissoudre la Société ;*
- 3. Publication de la décision au journal des annonces légales ;*
- 4. Dépôt de la décision au greffe du tribunal de commerce ;*
- 5. Si une poursuite d'activité est décidée, régularisation de la situation dans les délais légaux prévus*

Conformément à la loi, elle rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est précédemment survenue puisqu'il s'agit du premier exercice social.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est fait mention en annexe des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte que la gérance n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé. Elle décide qu'il en sera de même pour le nouvel exercice en cours.

L'associée unique décide la prise en charge par la société de ses frais généraux de direction, sur présentation de justificatifs.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

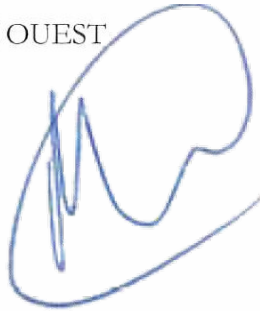
La Société HOLDHEAVEN
Prise en la personne de
M. Maxime LECUELLE



ANNEXE

Conventions réglementées - Art. L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce

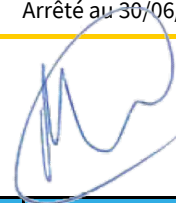
- Le compte courant de l'associée unique, HOLDHEAVEN, présente un solde créditeur de 109 717 euros au terme de l'exercice écoulé.
- Avance de trésorerie versée à une société liée et dont le solde au terme de l'exercice s'élève à :
 - 3 823 euros : 7 HEAVEN OUEST

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' or 'W' shape with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

Bilan Actif

le 12/06/2025

catifé compris



Bilan Actif	Du 31/08/2023 au 30/06/2024			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	189 214	11 807	177 407	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	189 214	11 807	177 407	
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	176 237		176 237	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 370		1 370	
Autres	11 261		11 261	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	70 382		70 382	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	259 250		259 250	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	448 464	11 807	436 657	

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 31/08/2023	
	Au 30/06/2024	
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 1 000	1 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale		
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-98 680	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-97 680	
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Au près des établissements de crédit	339 397	
Emprunts et dettes :	109 717	
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	282	
- Fournisseurs et comptes rattachés	78 522	
Dettes :	6 420	
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	534 337	
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	436 657	



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 31/08/2023 au 30/06/2024			Total
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	4 033	233 880	237 913	
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net	4 033	233 880	237 913	
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			1 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits			3	
PRODUITS D'EXPLOITATION			238 915	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			321 407	
Variation de stocks (marchandises)			-176 237	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 226	
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			103 763	
Impôts, taxes et versements assimilés			25	
Salaires et traitements			36 577	
Charges sociales			1 164	
- Amortissements sur immobilisations			11 807	
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			26 510	
CHARGES D'EXPLOITATION			330 243	
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-91 328	
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 352	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			7 352	
RÉSULTAT FINANCIER			-7 352	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-98 680	

 Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 30/06/2024	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	238 915	
TOTAL DES CHARGES	337 595	
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-98 680	

7HEAVEN S

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : Hangar 7 Atelier De Bel Air 97450 Etang Du Gol
979 150 216 RCS ST PIERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à -98 680 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-98 680 euros
------------------------------	----------------------

Affecté sur le compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à -98 680 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -97 680 euros.

En conséquence, l'associée unique devra, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société, dans les quatre mois à compter de ce jour.

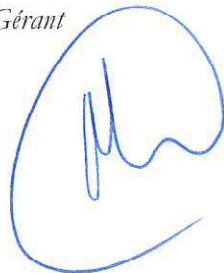
Et conformément aux dispositions de l'article R223-36 la procédure à suivre est la suivante :

- 1. Consultation dans les 4 mois suivants l'approbation des comptes faisant apparaître la perte ;*
- 2. Décision de poursuivre l'activité ou décision de dissoudre la Société ;*
- 3. Publication de la décision au journal des annonces légales ;*
- 4. Dépôt de la décision au greffe du tribunal de commerce ;*
- 5. Si une poursuite d'activité est décidée, régularisation de la situation dans les délais légaux prévus*

Conformément à la loi, elle rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est précédemment survenue puisqu'il s'agit du premier exercice social.

Certifié conforme

Monsieur Maxime LECUELLE
Gérant



7HEAVEN S

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros

Siège social : Hangar 7 Atelier De Bel Air 97450 Etang Du Gol

979 150 216 RCS ST PIERRE

RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 30 JUIN 2024

Le soussigné **M. Maxime LECUELLE**, gérant de la société **7HEAVEN S** a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024, d'une durée exceptionnelle de 10 mois, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant son premier exercice clos le 30 juin 2024 (d'une durée exceptionnelle de 10 mois), la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 237 913 euros.

Compte tenu des charges et des produits d'exploitation, l'activité de la Société s'est soldée par une perte de -98 680 euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est à déclarer.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2024 est de développer l'activité et de maîtriser les charges.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 237 913 euros.

Le montant des **autres produits** s'élève à 1 003 euros.

Le montant des **achats de marchandises** s'élève à 321 407 euros.

Le montant des **variations des stock** s'élève à -176 407 euros.

Le montant des **achats des matières premières et autres approvisionnements** s'élève à 5 226 euros.

Le montant des **autres achats et charges externes** s'élève à 103 763 euros.

Le montant des **impôts et taxes** a atteint 25 euros.

Le montant des **salaires et traitements** s'élève à 36 577 euros.

Le montant des **charges sociales** s'élève à 1 164 euros.

Le montant des **dotations aux amortissements** s'élève à 11 807 euros.

Le montant des **autres charges** s'élève à 26 510 euros.

Les **charges d'exploitation de l'exercice** ont atteint au total 330 243 euros.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à -91 328 euros.

Quant au **résultat courant avant impôts**, tenant compte du résultat financier de -7 352 euros, il s'établit à -98 680 euros.

Après prise en compte du **résultat exceptionnel** nul et d'un montant d'impôt sur les sociétés nul, l'exercice clos le 30 juin 2024 se traduit par une perte de -98 680 euros.

Au 30 juin 2024, le **total du bilan** de la Société s'élevait à 436 657 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -98 680 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Perte de l'exercice :	-98 680 euros
Affecté sur le compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à -98 680 euros.	
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -97 680 euros.	

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES
A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal :

- Le compte courant de l'associée unique, HOLDHEAVEN, présente un solde créditeur de 109 717 euros au terme de l'exercice écoulé.
- Avance de trésorerie versée à une société liée et dont le solde au terme de l'exercice s'élève à :
 - o 3 823 euros : 7 HEAVEN OUEST

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

M. Maxime LECUELLE
Gérant

